

## Référence de l'article

---

Cécile Van de Velde, « **Une génération Tanguy?** », *Agora Débats/Jeunesse*, Dossier « Entre les âges », n.49, 3ème trimestre 2008, p.40-49.



## Une génération « Tanguy » ?

### Résumé

Assiste-t-on à l'émergence d'une génération « Tanguy » ? Les médias diffusent l'image d'une jeunesse sous dépendance parentale prolongée, particulièrement peu encline à quitter le cocon familial. A travers l'analyse des modes de cohabitation entre les jeunes adultes et leurs parents au sein de différents milieux sociaux, cet article met à l'épreuve ces représentations, et s'attache à montrer la complexité des flux de solidarité qui sous-tendent les situations de maintien au foyer parental après la fin de l'adolescence. Il montre que les expériences de la cohabitation prolongée sont loin de renvoyer, comme l'image médiatique de Tanguy tendrait à le suggérer, à l'irrésistible attrait affectif et financier qu'exercerait le foyer parental sur la cohorte des jeunes entrants dans la vie adulte, mais bien plus à des situations de maintien contraint, explicitement négociées, voire à des solidarités inversées : qu'elles se conjuguent à une marge minimale d'autonomie individuelle, qu'elles se doublent -comme en milieu ouvrier- du paiement d'un loyer, ou qu'elles s'inscrivent dans des configurations relationnelles d'aide à la génération aînée, les cohabitations prolongées sont aujourd'hui de moins en moins synonyme d'allégeance filiale, et ne peuvent être pensées sous l'angle exclusif d'une dépendance unilatérale.

### Introduction

A la rebelle « génération 68 », aurait succédé aujourd'hui une frileuse « génération kangourou » : l'image médiatique des actuels jeunes adultes s'est construite en opposition à celle de leurs parents ; présentés comme peu enclins à s'affranchir des liens de dépendance filiale, ils seraient dépourvus des dispositions à l'émancipation dont ont fait preuve leurs aînés. « Tanguy », héros cinématographique, est devenu très rapidement le référent médiatique d'une jeunesse française tentée par le confort financier et affectif du cocon familial et singulièrement peu pressée à « quitter le nid ».

Si la construction d'une identité de génération est liée à des facteurs historiques, économiques et sociaux<sup>1</sup>, elle est aussi affaire de relais et de représentations médiatiques. Dans une enquête portant sur les cohortes précédant de peu celles des « baby-boomers », l'historienne Ludivine Bantigny dresse à cet égard le portrait d'une génération médiatiquement et socialement éclipsée, objet de nombreuses distorsions dans les représentations qu'elles suscitaient –que ce soit dans les rapports au politique ou les valeurs familiales qu'on leur prêtait. Cet article se penche sur les actuels enfants de ces baby-boomers -les derniers « enfants de soixante-huitards<sup>2</sup> » en quelque sorte-, au moment de leur entrée dans l'âge adulte, et se propose de déconstruire certaines des représentations dont ils font l'objet, en matière familiale particulièrement.

Aujourd'hui, assiste-t-on réellement à l'émergence d'une génération volontairement installée dans une dépendance familiale prolongée ? « Tanguy » incarne bien entendu quelques tendances émergentes : la cohabitation entre les jeunes adultes et la génération aînée a augmenté au cours des années 80 et 90, en réponse principalement à l'augmentation de la durée des études et au durcissement relatif des

---

<sup>1</sup> L. Chauvel, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, PUF, 2002.

<sup>2</sup> B. Bawin-Legros, *Enfants de soixante-huitards. Une génération désenchantée*, Payot, Paris, 2008.

conditions d'intégration sur le marché du travail<sup>3</sup> -et plus récemment d'accès au logement-. Cet allongement n'est pas non plus étranger aux évolutions du modèle familial, permettant davantage qu'auparavant de conjuguer dépendance matérielle et autonomie individuelle. Notons toutefois que cette tendance n'en est pas pour autant linéaire et continue : entre 1996 et 2002 par exemple, la cohabitation entre les parents et les jeunes adultes a légèrement diminué avec la baisse du chômage<sup>4</sup>.

Cependant, l'hypothèse d'une réelle propension générationnelle à rester au domicile parental ne résiste ni à la comparaison internationale, ni à l'analyse plus approfondie des expériences françaises de cohabitation. D'une part, avec un âge médian au départ de chez les parents de 23 ans, les jeunes Français tendent à décohabiter certes un peu plus tard que les jeunes Nordiques et Britanniques (20-21ans), mais bien plus tôt que les jeunes Méditerranéens et Irlandais (27-28 ans)<sup>5</sup>. Rester chez ses parents tout en gagnant sa vie est très peu représentatif d'un phénomène « français », les jeunes Italiens ou Espagnols se révèlent bien plus proches de ce type de cohabitation au foyer parental<sup>6</sup>. L'hypothèse « Tanguy » ne résiste pas non plus à l'analyse qualitative des expériences même de la cohabitation intergénérationnelle<sup>7</sup>, et c'est ce que cet article va s'attacher à montrer : les formes de cohabitation prolongée en France relèvent davantage de situations subies que choisies ; les liens de dépendance qu'ils entraînent tendent à être neutralisés, voire inversés, et ce de façon différenciée selon les milieux sociaux.

## **I – En milieu ouvrier, une solidarité à double sens**

Une première analyse des modes de cohabitation parmi des jeunes adultes issus du milieu ouvrier permet d'emblée de fissurer le portrait d'une génération « Tanguy », et de nuancer les représentations spontanément associées à une coresidence intergénérationnelle : en effet, celle-ci n'est pas synonyme de dépendance financière ; elle se conjugue fréquemment, à partir de la fin de l'adolescence, au versement d'un « loyer ». En effet, le maintien au foyer parental est quasi-systématiquement associé à la remise d'au moins une partie des ressources financières du jeune individu à sa mère. Cette solidarité financière en sens ascendant, des jeunes adultes vers leurs parents, peut prendre la forme, selon les cas, du don du RMI, de la remise régulière de la moitié de ses revenus, de l'octroi d'une somme fixe, ou d'achats directs.

Héritage de la « remise de la paie » du jeune mineur à ses parents, cette pratique est bien entendu prioritairement dictée par un impératif de survie économique de la famille. Olivier Schwartz avait déjà observé ce geste dans la cité ouvrière où il avait fait son enquête, et l'a mis en parallèle avec la remise du salaire du mari à sa femme. Par ce rapprochement, il insiste sur le caractère reproductif de cette pratique, symptomatique, selon lui des relations entre hommes et femmes du milieu ouvrier : « *Dans les familles ouvrières du bassin minier, tous les garçons, (et toutes les filles d'ailleurs) non encore mariés ont travaillé. Ceux que je connais aujourd'hui adultes ont commencé à 14 ou 16 ans. Tous ont*

---

<sup>3</sup> A partir de l'enquête rétrospective Passage à l'âge adulte conduite en 1993, Michel Bozon et Catherine Villeneuve Gokalp montrent que l'âge médian au départ est de 24,7 ans pour les hommes qui ont été chômeurs chez leurs parents, alors qu'il est de 21,6 ans pour ceux qui n'ont jamais connu le chômage avant 25 ans, soit trois ans de différence. "Voler de ses propres ailes. Comment l'on part de chez ses parents dans les années 1980", in AIDELF, *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*, 1994, p. 486.

Ce lien entre chômage et maintien au foyer parental est particulièrement fort chez les jeunes hommes sans diplôme : Olivier Galland a établi que la moitié des garçons qui ont arrêté leurs études avant le CAP continuent à vivre avec les parents pendant au moins 6 ans après la fin de leur scolarité. Dans le même cas, la cohabitation des filles est plus rare et plus courte : alors que pour les jeunes hommes précarisés, le chômage constitue un frein à l'indépendance et à la formation du couple, il ne retient pas autant les femmes qui partent plus tôt pour se marier. Olivier Galland, "Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte", *Economie et Statistiques*, n.284-284, 1995, p.33-52.

<sup>4</sup> A Laferrère., « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Economie et Statistique*, n.381-382, pp. 147-175, 2005.

<sup>5</sup> Source Panel Européen des Ménages (1994-1999).

<sup>6</sup> C. Van de Velde, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, 2008.

<sup>7</sup> Les données empiriques utilisées dans cet article sont issues d'une enquête qualitative par entretiens semi-directifs conduite au début des années 2000 auprès de jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans environ, au sein d'une cité ouvrière de Valenciennes d'une part, et auprès de jeunes adultes issus de classes moyennes et aisées, à Valenciennes et à Paris.

remis leur « quinzaine » ou leur mensualité à leur mère, leur salaire étant considéré comme une contribution indispensable à la vie économique de la famille. Le caractère absolument général de cette règle s'explique dans un contexte de bas salaires. A leurs mères, les garçons remettaient déjà donc leur paie, en échange de quoi ils obtenaient leurs « dimanches », c'est à dire leur argent de poche. La quantité de ce qui leur était accordé comme « ristourne » pouvait varier entre les largesses et le presque rien, d'où un enjeu assez fréquent d'affrontements, comme on le verra plus tard. Retenons donc que la remise du salaire à la femme n'est que la continuation d'une pratique qui avait commencé avec la mère, et que la femme reproduit d'ailleurs à son tour ce que sa mère accomplissait vis-à-vis de son mari et de son fils »<sup>8</sup>.

Un « ancien » d'une cité ouvrière de Valenciennes confirme à quel point cette pratique était effectivement ancrée et intériorisée (« c'était inné ») et montre que ce geste était associé à un changement de statut au sein de la famille : lié à l'obtention du premier emploi, il marquait l'entrée dans « la cour des grands » et la reconnaissance du statut d'adulte : « Je suis un homme maintenant ».

« - Mon premier salaire ça a été l'Amérique, et après quand j'ai commencé à pouvoir subvenir aux besoins, c'était inné, c'était même pas on réclame, d'office tu prenais une part et tu donnais. C'est, si tu veux, je me disais j'ai vécu là pendant des années, bon j'ai toujours vu qu'il fallait joindre les deux bouts, c'était pas toujours facile... bon je me suis dit aujourd'hui, c'est une fierté aussi pour toi, je me suis dit bon aujourd'hui je ramène ma cotisation, c'est mon tour.

- Il y a eu un regard différent de la part de tes parents ?

- Peut-être pas le père, mais la mère, ouais. Elle m'a plus considéré comme un adulte. Jusqu'à l'époque par exemple, j'avais commencé à bosser, j'avais ramené un peu de fric, je suis devenu au sein de la famille... j'ai commencé à fumer ma première cigarette officielle, officielle ça faisait un moment, mais j'ai pu fumer ma première cigarette officielle, devant eux, et ma mère elle m'a offert un paquet de cigarettes, j'ai dit ça y est, elle m'a accepté dans la cour des grands quoi. Je suis un homme maintenant. »

H., 38 ans, Valenciennes, animateur social.

Cependant, en se perpétuant dans un contexte de précarité professionnelle et de profonde recomposition du passage à l'âge adulte, cette pratique de la remise des gains change de signification symbolique et relationnelle. Auparavant associée au franchissement d'un seuil, celui de l'emploi stable, vecteur d'un statut nouveau de « pourvoyeur » au sein de la famille, elle perd aujourd'hui son caractère de rite initiatique et n'est plus associée à l'obtention définitive d'un emploi : le jeune adulte remet ses revenus, irréguliers, issus le plus souvent de l'aide sociale ou de stages rémunérés, sans pour autant disposer du statut de travailleur. Réponse à une demande directe de la mère, ce geste, à la fois contraint et légitimé, apparaît parfois d'une grande ambivalence, reflétant l'ambiguïté d'un rapport au foyer oscillant entre l'image d'un lieu sous autorité parentale et celle d'un refuge sécuritaire.

« Ma mère elle a fait : tu choisis, ou bien tu t'en vas ou bien je donne la moitié. Et bien moi je suis resté. J'aime bien mes parents. »

H., 27 ans, Valenciennes, contrat Emploi-Solidarité.

« J'en donne la moitié pour ma mère et la moitié pour moi. Elle lave mon linge elle me fait à manger tout ça... on peut donner un peu aussi hein. J' suis pas drôle de ce côté là. »

H., 22 ans, Valenciennes, livreur.

Dans la majorité des cas, ce flux financier ascendant est pensé comme un remboursement d'une « dette » de court terme engendrée par la cohabitation : la remise de ses propres gains est vécue comme un moyen de payer directement ses parents pour la disposition d'une chambre dans leur foyer, pour les repas et l'aide matérielle qui y est associée : « C'est normal de donner de l'argent à ses

---

<sup>8</sup> O. Schwartz, *Le monde privé des ouvriers, Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 1990 [2002], p. 196.

parents. On est quand même logée nourrie blanchie », dit ainsi une jeune femme de 22 ans, en recherche d'emploi. Le paiement d'un « loyer » apparaît ainsi comme un outil de gestion de l'attente, comme un geste neutralisant une dépendance filiale jugée illégitime et négociant partiellement une marge d'indépendance au sein de la hiérarchie familiale.

*« Donner l'argent c'est normal, c'est pas qu'ils demandent, c'est pas : « donne ça donne ça », mais ça va bien avec eux que si t'en donnes... Si tu veux mon père il n'a pas eu comme moi une phase d'attente. C'est quand même une pression... Bon ils voient bien que t'es pas là à rien foutre, mais bon, faut quand même faire un effort, montrer que t'es pas là pour rien quoi. »*

F., 24 ans, Valenciennes, en recherche d'emploi.

*« Tu lui donnes l'argent, elle te donne les sorties. Normal. Indépendant 100%. »*

H., 25 ans, Valenciennes, en recherche d'emploi.

*« Si tu vois passer la bouffe, que t'en prends mais que t'as rien donné, t'es comme un gosse, un Johnny... un fils à papa-maman. Si t'as participé, t'es chez toi, c'est ta bouffe aussi, tu peux en manger comme eux. »*

H., 23 ans, Valenciennes, en formation professionnelle.

Ce « loyer » versé aux parents<sup>9</sup> est censé justifier et neutraliser la présence de l'individu au sein du foyer, dans une logique d'échange intergénérationnelle directe et de très court terme. La demande d'argent parentale est présentée comme légitime, à condition qu'elle soit vectrice d'égalité et de statut. Ce contre-don financier allège le poids de la dette et répond au besoin de s'affranchir d'une dépendance unilatérale, potentiellement culpabilisante.

## **II – Au sein des classes moyennes et aisées, l'autonomie sous la dépendance**

Si elle ne se double pas comme dans les milieux ouvriers d'une contribution financière, il est à noter que la cohabitation au sein des classes moyennes et aisées est tout aussi éloignée de la rhétorique du confort financier et affectif que lui prêtent les représentations d'un phénomène « Tanguy ». Domine au contraire, au-delà d'un certain âge, la rhétorique d'un non-choix, associée à la construction parallèle d'une autonomie à l'intérieur du foyer. Tout comme parmi les jeunes adultes issus de milieux ouvriers, la cohabitation des jeunes issus des classes moyennes et aisées avec leurs parents, au delà de l'âge de 20 ans, se joue sur le mode d'une relative culpabilité. Loin de s'inscrire dans un horizon temporel indéfini, comme c'est le cas pour de nombreux jeunes Espagnols<sup>10</sup>, la cohabitation apparaît moins légitime ou normalisée que « négociée ».

En effet, pour la majorité des jeunes étudiants, le prolongement de la cohabitation familiale se présente comme la conséquence directe de freins financiers et matériels à l'indépendance pendant la période de formation, plutôt que celle d'un choix explicite. Nombreux sont ceux qui se présentent comme les « perdants » d'un jeu géographique qui ne leur permet pas de s'éloigner de façon légitime, le lieu de leurs études étant situé à proximité du domicile parental. C'est le cas notamment de nombreux jeunes Parisiens qui évoquent l'impossibilité de justifier la location d'un appartement indépendant par les parents, dans un contexte de marché immobilier saturé, ni de pouvoir « s'offrir » une indépendance au regard de leur statut d'étudiant. Loin du « pourquoi partir? » des Espagnols de leur âge -entre 20 et 25 ans-, les jeunes Français ont plutôt tendance à justifier leur maintien par l'impossibilité matérielle de fusionner un statut d'études ou de chercheur d'emploi avec l'occupation

<sup>9</sup> Francis Godard et Thierry Blöss avaient déjà souligné en 1988 l'existence de ce « loyer » en milieu populaire. Blöss T., Godard F., « La décohabitation des jeunes » in C. Bonvalet et P. Merlin (dir), *Transformation de la famille et habitat*, Paris, INED-PUF, 1988, pp.31-55.

<sup>10</sup> S. Gaviria *Quitter ses parents. Une comparaison franco-espagnole*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Le Sens Social », 2005

d'un appartement indépendant, ainsi que par l'absence de raison légitime pour justifier aux yeux de leurs parents un départ financé : le prolongement de la cohabitation prend sens dans un contexte normatif et économique légitimant la prise en charge parentale des études. Fruit d'un compromis entre parents et enfants, la cohabitation est le plus souvent associée à un mode de vie relativement autonome, mais le départ reste toujours envisagé à court ou moyen terme.

« - *Quelles sont les raisons qui t'ont poussé à rester chez tes parents?*

*- Je suis là car en gros je n'ai pas eu la chance d'aller à la fac loin d'ici. Manque de bol, moi la fac elle était juste à côté de l'appartement... Tous les autres sont partis, et moi je suis resté comme un con à Paris. »*

H., 21 ans, Paris, étudiant.

« *Les études, pour les autres, c'était la bonne excuse pour partir : au moins t'es obligé, c'est pas remis en cause. Pour moi c'était pas le cas, j'ai demandé à mes parents de m'aider pour louer un petit appart à Lille mais ils n'ont pas voulu. »*

F., 22 ans, Valenciennes, étudiante.

Ces dissociations entre autonomie et indépendance se révèlent effectivement symptomatiques des modes de cohabitation des jeunes Français<sup>11</sup>. Elles découlent d'un ensemble de facteurs économiques et culturels conduisant à une contradiction entre une norme au départ relativement précoce, et des conditions d'intégration professionnelle rendant celui-ci difficile, et légitimant l'aide transitoire des parents. En l'absence d'une normalisation culturelle de la cohabitation prolongée, celle-ci apparaît plus directement contrainte par les conditions économiques, et laisse potentiellement place à des expériences d'attente et de « sursis », nécessitant de mettre son « orgueil au vestiaire », et à des aspirations affichées de « faire coïncider l'indépendance de la tête avec celle des sous et du logement ».

« *Dans la tête c'est acquis. C'est terrible, on se sent presque prêt, et partir c'est le dernier truc qui te manque. Il manque une seule chose. Je me sens en sursis, et j'attends qu'une chose, c'est de faire coïncider l'indépendance de la tête avec l'indépendance des sous et du logement. Pour avancer dans ma vie j'ai besoin de me propulser hors d'eux. Tout est possible, tout est potentiel, mais à présent, j'ai besoin de me reconnaître dans la vie, de poser des actes concrets qui me ressemblent, et d'être reconnu comme indépendant par la société. »*

H., 23 ans, Valenciennes, étudiant.

« *Là ça fait un moment que j'ai besoin de couper les ponts, mais j'ai pas les moyens de mon indépendance. J'ai plus que 9 mois à tenir. J'ai dit à ma mère que je voulais un appartement, que j'allais faire un prêt en attendant, et elle m'a fait : « Là tu confonds autonomie et indépendance. Tu as ton autonomie, tes fringues, tes loisirs, ok. Mais tu n'as pas ton indépendance : tu as encore une dette par rapport à nous, tu n'as pas les moyens de ton indépendance. » Que je faisais un caprice quoi... J'ai réfléchi, et je me suis dit j'attends encore d'être vraiment payé et de mériter cet appartement. Et en attendant je mets mon orgueil au vestiaire. »*

H., 22 ans, Valenciennes, étudiant.

Dans cette phase d'attente d'un départ escompté, se met en place à l'intérieur même du foyer familial un processus de privatisation de l'espace et de construction d'une sphère d'autonomie. Cette autonomie apparaît plus facile à construire pour les jeunes adultes issus des milieux les plus aisés que pour ceux dans les milieux ouvriers, au sein desquels l'intérieur véhicule plus fortement la légitimité de l'autorité parentale. Ce processus d'aménagement d'une indépendance au sein de l'espace familial dans les classes moyennes est illustré par le témoignage d'un étudiant qui a eu le besoin « symbolique », pour gérer l'attente, d'aménager « une maison dans la maison », c'est à dire un « petit

---

<sup>11</sup> V. Cicchelli, *La construction de l'autonomie. Parents et jeunes adultes face aux études*, Paris, PUF, 2001.

salon » dans sa chambre avec un lit non plus à une place, mais à deux places, afin de pouvoir inviter ses éventuelles partenaires amoureuses. Cet aménagement d'un « petit nid » se marie fréquemment à une grande marge d'autonomie dans les allées et venues, à tel point qu'est souvent évoquée l'accusation parentale d'un usage de la maison comme d'un « hôtel-restaurant ».

*« Pour tenir j'ai eu besoin d'avoir mon espace à moi, j'ai eu besoin d'un espace propre, une petite enclave, ma maison... alors j'ai créé un salon pour avoir un "chez moi"... une maison dans la maison... Chez mes parents j'admets il y a un certain confort, mais il y a une trop grande promiscuité. Alors j'ai réaménagé ma chambre, j'ai viré le bureau, j'ai aménagé ma chambre en salon pour recevoir des gens, et surtout le lit une place je l'ai viré aussi, et j'ai me suis offert un lit à deux places. Comme ça j'ai deux petits espaces dans ma chambre, un coin salon, et un coin lit. Je reçois personne, mais c'est un besoin symbolique. »*  
H., 22 ans, Valenciennes, étudiant.

En l'absence d'un cadre normatif légitimant le maintien au foyer, le prolongement de la cohabitation intergénérationnelle au sein des classes moyennes et aisées est ainsi loin de relever d'une décision unilatéralement imposée par le jeune adulte à ses parents ; il constitue bien davantage le fruit d'un compromis plus ou moins explicite entre générations.

### **III – Le maintien prolongé au foyer : des solidarités inversées**

Poursuivons cette analyse par ceux que l'on qualifie le plus spontanément de « Tanguy », ceux qui prolongent tardivement leur présence au foyer. Là encore, leurs expériences de la cohabitation s'avèrent sensiblement éloignées des représentations sociales de ce processus.

Certes, les « cohabitations assumées », associées à une rhétorique du « confort » affectif et financier, ne sont pas inexistantes. Elles se trouvent adjointes à des conditions relationnelles et socio-économiques particulières, permettant de conjuguer autonomisation individuelle et maintien au foyer. Elles émanent par exemple de quelques rares individus salariés âgés de moins de 25 ans, issus de classes moyennes ou aisées, qui auraient les moyens de se loger indépendamment, mais qui, « par choix », décident de prolonger transitoirement une cohabitation qu'ils jugent en parfaite adéquation avec leurs aspirations émergentes à l'autonomie. Ainsi, un jeune salarié de 24 ans a décidé de rester vivre au domicile parental, au sein duquel il jouit « d'un confort exceptionnel », même si, selon ses propres mots, « quand on a ses parents chez soi, on n'a pas une grande intimité ». La même justification est invoquée par une jeune femme de 22 ans, issue d'un milieu aisé, pour qui l'appartement parental constitue « le meilleur endroit pour être libre, [...] parce que c'est grand, confortable, et il y a de la joie » ; toutefois, ces situations frôlent l'exceptionnalité, et l'âge de 25 ans est posé comme la limite à ne pas franchir car « après c'est la honte », reflétant en cela l'intériorisation de normes stigmatisant la cohabitation tardive.

Quand ils se prolongent au delà de 25 ans, les comportements « d'installation » chez les parents correspondent majoritairement à des situations singulières. Ils prennent notamment la forme de « solidarités inversées » quand, au sein du foyer, s'est mis en place un renversement des rôles qui rend tout départ improbable. Cela peut être le cas d'enfants de familles monoparentales, ou d'individus en situation de retrait prolongé du marché du travail, s'occupant de leurs parents âgés ou malades. Par exemple, de jeunes célibataires interrogés dans un quartier ouvrier de Valenciennes, sans emploi et âgés de plus de 25 ans, ont investi un mode de cohabitation associée à une appropriation souveraine du territoire familial. L'exercice d'une responsabilité au sein même du foyer les place dans une logique d'assistance et de protection vis-à-vis de leurs parents, inversant ainsi les rôles associés à l'échange intergénérationnel. Révélatrice de ce retournement, le prolongement de la cohabitation est considéré avant tout comme une « aide » à des parents dans le besoin. Dans ce contexte de forte interdépendance, partir s'avère inconcevable, du moins dans un avenir proche : le départ serait considéré comme un abandon, voire une trahison d'une personne « à charge ». L'expression qu'emploie

ce jeune homme de « petit sacrifice que j'aime bien faire » est à cet égard très parlante. A l'extrême, le couple lui-même devient impensable, car mettant en péril le lien de filiation.

*« Ici c'est chez moi, ça il y a pas de problèmes. Moi ça me change rien qu'ils soient là ou pas. C'est moi qui tiens la maison ici. La maison d'ici elle me reflète. De toute façon, ici c'est un peu moi déjà la maîtresse de maison. Des fois je me dis franchement heureusement que je suis là, je te jure. »*

F., 30 ans, Valenciennes, en recherche d'emploi.

*« - On te propose un boulot à Lille, qu'est ce que tu fais ?*

*- Non je prends pas.*

*- Pourquoi ?*

*- Ben j' préfère rester avec ma mère, j' resterai pour elle.*

*- C'est pour elle, pas pour toi ?*

*- Ouais. C'est pas forcément pour moi. C'est comme un petit sacrifice que j'aime bien faire. Elle m'a toujours tout donné, je lui dois bien ça... C'est instinctif, c'est ma mère en premier, c'est tout. »*

H., 25 ans, Valenciennes, animateur.

*«- Et si tu te mariais, qu'est ce qui arriverait ?*

*- Ma mère elle a 63 ans. Je l'embarque.*

*- Et ton mari ?*

*- Mon mari s'il est pas content il dégage.*

*- C'est plutôt la mère que le mari ?*

*- Ouais. Elle a fait beaucoup pour moi je peux pas la laisser tomber. »*

F., 27 ans, Valenciennes, en recherche d'emploi.

Hormis ces configurations particulières, le prolongement de la cohabitation au delà de 22 ou 23 ans est loin d'aller de soi, et se joue sur le mode d'une relative culpabilité. En France, l'obtention d'un emploi reste le déclencheur majeur du départ<sup>12</sup>. Quand elle est effective, la dépendance résidentielle prolongée parmi les jeunes adultes n'en est pas ainsi pas moins relativement dévalorisée. Elle relève plutôt d'une aspiration contrariée à l'indépendance que d'une stratégie assumée.

## **Conclusion :**

N'assisterait-on pas en réalité à une remarquable stabilité des normes d'indépendance et d'autonomie au sein des relations intergénérationnelles ? A l'analyse, il apparaît que les expériences de la cohabitation prolongée sont loin de renvoyer, comme l'image médiatique de « Tanguy » tendrait à le suggérer, à l'irrésistible attrait affectif et financier qu'exercerait le foyer parental sur la cohorte des jeunes entrants dans la vie adulte, mais bien plus à des situations de maintien négociées, voire à des solidarités inversées entre parents et enfants : qu'elle se conjugue à une importante marge d'autonomie individuelle, qu'elle se double -comme en milieu ouvrier- du paiement d'un loyer, ou qu'elle s'inscrive dans des configurations relationnelles d'aide à la génération aînée, la cohabitation prolongée est loin d'être synonyme d'une allégeance filiale, ni d'une dépendance unilatérale, comme elle pouvait davantage l'être au sein d'un modèle familial des années 60. Au final, on peut se demander si la principale caractéristique des rapports intergénérationnels contemporains serait à trouver non pas dans une dépendance croissante et unilatérale, mais dans une conjonction inédite entre des situations de dépendance filiale et la construction revendiquée d'une autonomie au sein même du foyer, ainsi qu'à des flux de solidarités complexes et multiples se nouant entre parents et jeunes adultes. Les représentations sociales et médiatiques de la cohabitation prolongée tendent à nier cette capacité à s'inscrire dans des liens de dépendance tout en construisant ou conservant une certaine autonomie

---

<sup>12</sup> A. Laferrère, « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *op.cit.*



individuelle -décisionnelle, territoriale ou financière-. A l'analyse, « Tanguy » est bien une illusion d'optique, qui fait l'impasse à la fois sur la culpabilité des jeunes Français en situation d'études ou d'attente sur le marché du travail contraints de rester au foyer, tout comme sur l'émergence de modes de construction de l'autonomie et d'inversion de la dépendance au sein même du lien intergénérationnel.

## BIBLIOGRAPHIE

ATTIAS-DONFUT C., « Le double circuit des transmissions », in C. Attias-Donfut (dir.), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, famille, Etat*, Paris, Nathan, 1995, pp.41-82.

BANTIGNY L., *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des Trente Glorieuses à la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2007.

BAWIN-LEGROS B., *Enfants de soixante-huitards. Une génération désenchantée*, Payot, Paris, 2008.

BLÖSS T., GODARD F., « La décohabitation des jeunes » in C. Bonvalet et P. Merlin (dir), *Transformation de la famille et habitat*, Paris, INED-PUF, 1988, pp.31-55.

BOZON M., VILLENEUVE-GOKALP C., « L'art et la manière de quitter ses parents », *Populations et Sociétés*, n.297, 1995.

CHAUVEL L., *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XXème siècle*, Paris, PUF, 2002.

CICHELLI V., *La construction de l'autonomie. Parents et jeunes adultes face aux études*, Paris, PUF, 2001.

COURGEAU D., « Le départ de chez les parents : une analyse démographique sur le long terme », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 337-338, 2001, p. 37-60.

GALLAND O., « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », *Economie et Statistique*, n.337-338, p.13-36.

GAVIRIA S., *Quitter ses parents. Une comparaison franco-espagnole*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Le Sens Social », 2005.

LAFERRERE A., « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Economie et Statistique*, n.381-382, pp. 147-175, 2005.

RAMOS E., *Rester enfant, devenir adulte. La cohabitation des étudiants chez leurs parents*, Collection « Logiques Sociales », Paris, Éditions l'Harmattan, 2002.

SCHWARTZ O., *Le monde privé des ouvriers, Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 1990 [2002].

VAN DE VELDE C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, 2008.

VILLENEUVE-GOKALP C., « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Economie et Statistique*, n.337-338, 2000, pp 61.80.